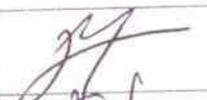
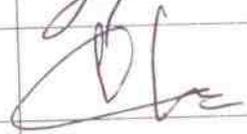


République Française Département	Canton LURE 1 Arrondissement	Commune
HAUTE-SAONE	LURE	De LA CREUSE

CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. THOMAS Francis.

RAPIN Pascal	Secrétaire	RAPIN Claude	
LARGET Eric		THOMAS Francis	
RAPIN Pascal			
RAPIN Gilles			

COMPTES DE GESTION 2023

2024-05

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 des budgets commune, eau et forêt.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

2024-06

Monsieur Le Maire donne la présidence à M. LARGET Eric 1er adjoint et se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2023 des budgets : commune, eau et forêt.

Commune :

Fonctionnement :

- Dépenses : 51 852.16 €
- Recettes : 66 133.85 €

Investissement :

- Dépenses : 51 973.99 €
- Recettes : 41 596.00 €

Eau :

Fonctionnement :

- Dépenses : 14 436.34 €
- Recettes : 15 287.95 €

Investissement :

- Dépenses : 16 999.68 €
- Recettes : 4 907.09 €

Forêt :

Fonctionnement :

- Dépenses : 20 329.31 €
- Recettes : 135 110.65 €

Investissement :

- Dépenses : 0.00 €
- Recettes : 0.00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

2024-07

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats des budgets commune, eau et forêt.

Commune

Fonctionnement

R002 : 3 903.70 €

Investissement

D001 : 10 377.99 €

1068 : 10 377.99 €

Eau

Fonctionnement

R002 : 0.00 €

Investissement

D001 : 12 092.59 €

1068 : 851.61 €

Forêt

Fonctionnement

R002 : 114 781.34 €

BUDGETS PRIMITIFS 2024

2024-08

Le conseil municipal, après délibération approuve les budgets primitifs 2024 comme suit :

Commune :

Fonctionnement :	Dépenses : 91 443.70 €	Recettes : 91 443.70 €
Investissement :	Dépenses : 44 237.99 €	Recettes : 44 237.99 €

Eau :

Fonctionnement :	Dépenses : 14 607.52 €	Recettes : 14 607.52 €
Investissement :	Dépenses : 35 071.61 €	Recettes : 35 071.61 €

Forêt :

Fonctionnement :	Dépenses : 132 038.34 €	Recettes : 132 038.34 €
Investissement :	Dépenses : 0.00 €	Recettes : 0.00 €

TAUX DES TAXES

2024-09

Le conseil municipal, après délibération décide de maintenir le taux des taxes comme suit :

- TFB : 33.65 %
- TFNB : 32.03 %
- TH : 11.28 %

TARIFS DE L'EAU

2024-10

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité de reconduire le prix de l'eau comme suit :

1.71 € m3 pour tout volume

Part fixe 60 €

DENONCIATION CONVENTION SAULX /LA CREUSE 2009

2024-11

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité de dénoncer la convention entre la commune de La Creuse et la commune de Saulx, approuvée par délibération en date du 20 mars 2009, concernant l'achat de matériel espace vert par la commune de Saulx.

Comme indiqué dans la convention cette dénonciation prendra fin le 28 mai 2024.

Cette délibération sera transmise à la commune de Saulx pour acte.

ACHAT MIROIR DE RUE

2024-12

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité d'installer un miroir à l'intersection RD32-RD116.

Il autorise le Maire à procéder à cet achat.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

2024-13

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal donne au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice et la défendre des actions intentées contre elle, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives, judiciaires et pénales, au niveau national et européen pour toute action, quelle que puisse être sa nature.